



DIRECTIVE

MATURITÉ MENTION BILINGUE POUR LES FILIERES MP1 ESe m 3+1 TYPE ECONOMIE MULTILINGUE FRANÇAIS-ANGLAIS ET MP1 ESe m TYPE ECONOMIE MULTILINGUE FRANÇAIS-ANGLAIS Edition 2020	
D.DGESII.SEC.08	Activités/Processus : Admission et inscription en maturité mention bilingue MP1 ESe m 3+1 type économie multilingue français-anglais et en MP1 ESe m type économie multilingue en anglais Parcours en maturité mention bilingue MP1 ESe m 3+1 type économie multilingue français-anglais et en MP1 ESe m type économie multilingue en anglais
Entrée en vigueur : 15.09.2020	Version et date : 04.09.2020 Remplace la version du : 21.03.2019
Date d'approbation du SG/DG : 15.09.2020	
Date de validation de la DCI : 15.09.2020	
Responsable de la directive : Directeur du Service enseignement, évaluation et certifications	

I. Cadre
1. Objectif(s)
<ol style="list-style-type: none">Définir les conditions d'inscription et d'admission en filière maturité mention bilingue MP1 ESe m 3+1 type économie multilingue français-anglais et en MP1 ESe m type économie multilingue en anglais ;Définir les conditions du parcours maturité mention bilingue MP1 ESe m 3+1 type économie multilingue français-anglais et en MP1 ESe m type économie multilingue en anglais.
2. Champ d'application
La directive s'applique aux filières professionnelles MP1 ESe m 3+1 type économie multilingue et MP1 ESe m type économie multilingue de l'enseignement secondaire II. Sa validité est annuelle.
3. Personnes de référence
Directeur du service enseignement, évaluation et certifications, DGES II Directeur du Collège et Ecole de commerce André-Chavanne, représentant la conférence des directrices et directeurs du CFP commerce
4. Documents de référence
<ul style="list-style-type: none">Directive fédérale concernant la maturité professionnelle multilingue (art. 9.2)Loi sur l'instruction publique, du 17 septembre 2015 (LIP – C 1 10)Règlement relatif à la maturité professionnelle, du 29 juin 2016 (RMatuPro-C1 10 74)Règlement de l'enseignement secondaire II et tertiaire B, du 29 juin 2016 (REST-C1 10 31)

Nota bene : Dans le but de simplifier la lecture de cette directive, les termes qui se rapportent à des personnes s'appliquent indifféremment aux hommes et aux femmes.

II. Directive détaillée

Public cible

Le canton de Genève offre aux élèves (en formation plein temps) et aux apprenti-e-s (en formation duale) de la Maturité Professionnelle MP1 ESe m 3+1 type économie multilingue et MP1 ESe m type économie multilingue la possibilité de suivre un cursus bilingue français-anglais. Elle vise la formation de jeunes professionnels, non anglophones, capables d'utiliser couramment l'anglais dans leur pratique commerciale, ainsi que le développement favorable de la poursuite des études au niveau tertiaire en anglais et/ou le travail dans un environnement international.

Il convient de préciser que juridiquement la maturité mention bilingue ne confère à son porteur aucun droit supplémentaire.

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, la décision suivante s'applique à toute la directive : toutes les sorties et voyages scolaires collectifs ainsi que les échanges linguistiques et les voyages solidaires de l'année à venir se dérouleront uniquement en Suisse. Les séjours individuels liés au cursus scolaire resteront possibles en 2020-2021, sous réserve de leur approbation par le département et en fonction de la situation sanitaire.

Les séjours collectifs et stages linguistiques à l'étranger doivent être remplacés soit par un séjour linguistique en Suisse (dont la forme et les modalités sont à déterminer par l'école), soit par un stage en entreprise en immersion dans la langue cible, soit par toute autre forme d'immersion dans la langue cible, telles que des semaines linguistiques et culturelles organisées par l'école.

Dans le cas où le séjour linguistique donne lieu à une certification internationale de langue, cette dernière peut être effectuée en Suisse ou peut être remplacée par l'examen cantonal de langue certifié CECR dont les attestations de niveau sont délivrées par la direction générale de l'enseignement secondaire II.

Objectifs poursuivis

Un parcours en maturité mention bilingue a pour objectif d'encourager particulièrement les compétences suivantes :

Compétences spécifiques :

- encourager les compétences linguistiques en plus de la compréhension des contenus spécialisés ;
- comprendre, analyser et communiquer des connaissances spécifiques du point de vue de la langue anglaise et de la culture anglophone ;

Compétences linguistiques :

- approfondir la compréhension et l'expression orales et écrites en anglais et les étendre à des spécialités ou des thèmes ;
- renforcer la compétence linguistique de manière générale, également dans la première langue grâce à une conscience linguistique accrue et à l'accoutumance au changement de langue et à la comparaison entre les langues ;

Compétences transdisciplinaires :

- renforcer le comportement en situation d'apprentissage et de travail, notamment la résistance au stress, la persévérance et la capacité à se concentrer ;
- développer des compétences interculturelles, notamment en ce qui concerne le traitement d'aspects spécifiques à la branche depuis la perspective d'un autre espace culturel.

Description

Dans le cadre de la Maturité Professionnelle MP1 ESe m 3+1 type économie multilingue et MP1 ESe m type économie multilingue, une partie des contenus du programme d'études est enseignée dans les deux langues, français et anglais. La matière demeure au centre de l'enseignement ; l'anglais est un outil de travail, non l'objet de l'enseignement.

Dans l'enseignement bilingue, les contenus sont dispensés dans une combinaison ciblée des deux langues, et pas exclusivement dans la langue étrangère. La part de l'anglais augmente progressivement au fil du temps et peut être relevée ou réduite selon les circonstances.

Conditions d'admission

La Maturité Professionnelle MP1 ESe m 3+1 type économie multilingue et MP1 ESe m type économie multilingue est proposée aux élèves non anglophones. Pour accéder en 1^{re} année, l'élève issu d'un 11^e degré doit satisfaire aux conditions pédagogiques suivantes :

- I. Être admissible en 1^{re} année Maturité Professionnelle MP1 ESe m 3+1 type économie multilingue ou MP1 ESe m type économie multilingue selon les normes d'admission en vigueur ;
- II. Avoir obtenu une note égale ou supérieure à 4,0 en français dès l'inscription ;
- III. Avoir obtenu une note égale ou supérieure à 4,5 en anglais dès l'inscription ;
- IV. Avoir maintenu ces notes lors de la confirmation de l'inscription en juin.

S'il y a plus de demandes que de places disponibles, les élèves admis seront sélectionnés sur dossier.

Affectations

Les élèves qui choisissent le cursus multilingue sont affectés aux établissements suivants :

- l'Ecole de commerce Nicolas-Bouvier pour la formation MP1 ESe m 3+1 type économie multilingue français-anglais – formation à plein temps ;
- le Collège et Ecole de commerce André-Chavanne pour la formation MP1 ESe m type économie multilingue français-anglais – formation duale.

Description des parcours

a. Enseignement

Au total, 320 périodes d'enseignement au minimum se déroulent dans la deuxième langue.

Au minimum la branche fondamentale "mathématiques" ou une branche spécifique et une branche complémentaire sont dispensées dans les deux langues.

En outre, l'enseignement de l'anglais est ciblé sur la préparation à une certification internationale de niveau B2 (type BEC Vantage).

b. Séjour linguistique

Un séjour d'une semaine au moins dans un pays anglophone est obligatoire dans le cadre de la préparation à la certification internationale en langue anglaise. Il intervient durant la 3^e année de formation. Sous réserve des disponibilités financières du département, ce séjour sera partiellement ou entièrement pris en charge par l'élève, conjointement à l'entreprise formatrice de l'apprenti-e.

c. Stage en entreprise de fin d'études (52 semaines)

Les élèves de la filière de la filière Maturité Professionnelle ESe m 3+1 type économie multilingue effectueront comme leurs collègues de la filière MP1 ESe 3+1 type économie monolingue un stage dans une entreprise de 52 semaines (au minimum) de fin de formation, de préférence et dans la mesure du possible, dans une entreprise internationale.

Evaluation

Les prestations linguistiques ne sont pas évaluées dans l'enseignement multilingue pendant le cursus jusqu'à l'examen final.

Examens finaux

Les examens finaux ont lieu en mathématiques et par branche d'examen dans la forme prescrite et dans deux langues, avec une part horaire d'au moins 50% en anglais.

Les exigences spécifiques sont les mêmes que celles dans le cadre d'examens en français.

Conditions de promotion

Pour accéder au semestre suivant de Maturité Professionnelle l'élève en MP1 ESe m 3+1 type économie multilingue ou en MP1 ESe m type économie multilingue doit être promu sans condition.

Conformément au règlement relatif à la maturité professionnelle (RMatuPro C1 10 74), l'élève peut bénéficier d'une seule dérogation au semestre dans l'ensemble de son parcours. En cas d'échec ou en cas de moyenne insuffisante en anglais, il réintègre la filière non bilingue.

Conditions d'obtention de la maturité professionnelle mention bilingue

Les élèves qui ont suivi le parcours d'enseignement décrit ci-dessus passent les examens de fin de formation correspondants et obtiennent la Maturité Professionnelle MP1 ESe m 3+1 type économie, mention multilingue français-anglais ou MP1 ESe m type économie, mention multilingue français-anglais.

Mention dans les bulletins semestriels

La mention "enseignement multilingue" est inscrite dans le bulletin semestriel pour la discipline concernée et la seconde langue (l'anglais) précisée.